



| Routes |

Le Département s'engage avec la Fédération des Travaux Publics pour créer « les routes durables »

Vendredi 6 janvier 2012 à 17h, au Parc du Zénith à Petit-Couronne : signature de la convention d'engagement volontaire avec la Fédération des Travaux Publics.



Les orientations générales. Destinée à décliner ses orientations en matière d'environnement pour la route, l'Etat a signé une convention d'engagement volontaire avec les partenaires de l'industrie routière et l'Assemblée des Départements de France. S'inscrivant dans les priorités définies par le Département dans le développement du concept de « Route Durable », il en est proposé une déclinaison locale sur le territoire seinomarin. Le réseau routier départemental s'étend actuellement sur 6 600 km. Le contexte écologique, économique et social actuel implique une mutation significative des principes de maintenance et de modernisation de ce patrimoine. Le Département et les entreprises de Travaux Publics qui assurent la construction, l'aménagement et l'entretien des routes souhaitent s'engager à mettre en œuvre ensemble des moyens nécessaires pour atteindre une déclinaison locale des objectifs nationaux.

Action sur la nature des matériaux employés. Toutes les actions qui seront mises en place s'inscrivent dans un objectif de développement durable prenant en compte l'infrastructure routière sur l'ensemble de son cycle de vie, de la conception, à la construction en passant par l'entretien et la déconstruction, ainsi que ses interactions sociales pendant ce même cycle. Toutes ces actions visent à garantir le niveau de service défini par le Département de Seine-Maritime dans sa politique routière :

- Préserver les ressources non renouvelables dans le cadre des travaux neufs et des travaux d'entretien ;
- Préserver la biodiversité et les milieux naturels ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie ;
- Réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement ;
- Accroître la performance environnementale des entreprises et infrastructures ;
- Améliorer la sécurité des usagers, riverains et du personnel travaillant sur les chantiers ;
- Créer les conditions d'une véritable compétitivité écologique avec tous les acteurs en participant au développement de la recherche et de l'innovation, en créant les conditions d'un nouveau mode de partenariat technique.



Action sur les milieux naturels. Afin de préserver la biodiversité, un management environnemental des chantiers d'infrastructures sera mis en place. Il s'agira de mettre en œuvre des états des lieux environnementaux avant le lancement des travaux, d'un suivi et d'une évaluation à l'achèvement. La mise en place de ces actions passe par l'ouverture aux variantes environnementales des marchés de travaux associée à une adaptation des critères de jugement des offres et à l'utilisation de l'éco-comparateur pour créer les conditions d'une véritable compétitivité écologique. Cela pourra passer par exemple par la mise en place de chantiers expérimentaux ou l'utilisation de techniques innovantes.

Action sur l'impact social des infrastructures. Dans le cadre du pilier social d'un engagement durable, les signataires s'engagent à améliorer la sécurité des usagers, des riverains et des personnels travaillant sur le chantier. Pour donner vie à cette convention et obtenir des résultats concrets, un comité de suivi conviant les services techniques du Département et les entreprises concernées a été constitué. Les premiers travaux concernent la mise au point de fiches « action » opérationnelles pour mettre en œuvre les engagements de la présente convention.

CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr
Directeur de la Communication : Vincent Lalire | vincent.lalire@cg76.fr
www.seinemaritime.net